

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, mardi 5 septembre 2017 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **10966-09-17 - Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10967-09-17 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août et de l'assemblée spéciale du 31 juillet 2017**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet et de la séance extraordinaire du 28 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10968-09-17 – Tarifs élections 2017**

Considérant la possibilité d'élections le 5 novembre 2017 ;

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

De fixer les salaires du personnel électoral à :

Scrutateur :	150\$/jour
Secrétaire bureau de vote :	140\$/jour
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	150\$/jour
Commission de révision :	17\$/heure
Table de vérification : Président :	140\$/jour
Membres :	130\$/jour
Accueil :	140\$/jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10969-09-17 – Renouvellement contrat firme avocats**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil renouvelle le contrat pour l'année 2018 pour le service de consultations générales avec la firme Paradis Lemieux Francis, Avocats pour un montant annuel forfaitaire de 500\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10970-09-17 – Rapport inspecteur**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10971-09-17 – Système caméras – centre culturel**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'achat et l'installation de caméras au centre culturel pour un montant de 2 850\$ plus taxes de M. Martin Gagné tel que soumission du 15 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10972-09-17 – Aide au refuge FABIZOOO**

CONSIDÉRANT que le refuge Fabizoo s'occupe de nourrir, soigner et stériliser les chats errants provenant de Venise-en-Québec et des municipalités environnantes;

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 1 500\$ soit remis au Refuge Fabizoo afin qu'il puisse continuer à aider les chats errants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10973-09-17 – Plan de mise en œuvre année 7**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve le plan de mise en œuvre pour l'année 7 soit du 22 juillet 2016 au 21 juillet 2017 dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10974-09-17 – Motion félicitations – Éric Parent**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée à M. Éric Parent pour la réussite du cours Section 1 du programme pompier 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10975-09-17 – Démission Davie Pinard Fleury – pompier volontaire**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte la démission de M. Dave Pinard Fleury en tant que pompier volontaire. Ce Conseil remercie M. Fleury pour les 9 années de loyaux services au niveau du service d'incendie et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10976-09-17 – Appui M.R.C. du Haut-Richelieu – Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)**

CONSIDÉRANT que la M.R.C. du Haut-Richelieu réalisera en collaboration avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, un « Protocole local d'intervention d'urgence » (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier et qu'une demande d'aide financière à cet effet dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier soit présentée au ministère de la Sécurité publique ;

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Venise-en-Québec appuie les démarches de la M.R.C. du Haut-Richelieu et de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu leur permettant de réaliser un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'interventions hors du réseau routier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10977-09-17 – Octroi contrat remplacement porte caserne**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

D'autoriser le remplacement de la porte de la caserne incendie par la firme Construction Robert Fleury Inc. pour un montant de 2 700\$ plus taxes tel que leur soumission du 24 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10978-09-17 – P.I.I.A. –71 Avenue Venise Ouest – 449 Avenue Venise Ouest – 616 Avenue Missisquoi – 179 rue Roger Vanier – 200 rue des Mésanges – 287 51<sup>e</sup> rue Ouest – 393 Avenue Venise Ouest – 55 rue des Merles**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :  
71 Avenue Venise Ouest – changement de revêtement, refaire la toiture, ajout d'une lucarne  
449 Avenue Venise Ouest – construction véranda, agrandissement à l'arrière, refaire toiture et modification des pentes de toit  
616 Avenue Missisquoi – construction abri d'auto  
179 rue Roger Vanier – changer revêtement et refaire toiture  
200 rue des Mésanges – construction garage 16 x 24  
287 51<sup>e</sup> rue Ouest – nouvelle construction  
393 Avenue Venise Ouest – construction véranda 3 saisons  
55 rue des Merles - construction abri d'auto

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10979-09-17 – Commission Mixte internationale – Étude de la qualité et l'amélioration de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE la Commission mixte internationale (CMI) réalise actuellement une étude en lien avec la détermination des mesures visant à atténuer les inondations et leurs impacts dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son mandat, la CMI pourrait intégrer l'analyse des impacts du quai Richelieu sur le régime de courant et de sédimentation de la rivière Richelieu ;

CONSIDÉRANT QU'une missive du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL) émise le 8 juin 2015 affirme « qu'il est inévitable qu'un quai construit à 90° dans une rivière résulte en une zone de recirculation avec très faible vitesse et augmente la sédimentation en aval » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu a appuyé, le 10 septembre 2014 (résolution 13676-14), les démarches de la municipalité de Lacolle relativement à la dégradation de l'environnement près de la jetée de l'Agence des services frontaliers du Canada ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec demande à la Commission mixte internationale d'analyser les impacts négatifs du quai Richelieu dans le cadre de son actuel mandat et d'émettre des recommandations visant, s'il y a lieu, à déplacer le quai ou autre solution permettant l'amélioration de la qualité de l'eau ;

**DE DEMANDER** l'intervention du député fédéral du comté de Saint-Jean, M. Jean Rioux dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10980-09-17 – Commission Mixte internationale – Analyse des problèmes liés au Quai Richelieu à Lacolle**

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu représente une préoccupation grandissante pour l'ensemble des municipalités riveraines et ce, d'un point de vue environnemental, social et économique ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2008, la Commission mixte internationale (CMI) s'est penchée sur le problème de la qualité de l'eau du lac Champlain mais ses travaux n'ont pas permis la mise en œuvre de mesures limitant la prolifération des cyanobactéries ;

**CONSIDÉRANT QUE** la CMI réalise actuellement une étude en lien avec la détermination de mesures visant à atténuer les inondations et leurs impacts dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vision à long terme de la CMI est directement liée à la problématique de la qualité des eaux communes entre le Canada et les États-Unis pour les générations actuelles et futures ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir et l'opportunité à saisir pour proposer des solutions quant à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec demande à la Commission mixte internationale d'élargir son actuel mandat de sorte à analyser et traiter de mesures relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu ;

**DE SOLLICITER** l'accompagnement de M. Jean Rioux, député fédéral du comté de Saint-Jean et de M. Denis Paradis, député fédéral de Brome Missisquoi relativement à l'élargissement du mandat de la CMI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10981-09-17 – Autorisation paiement équipements Festival Country**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 4 000\$ plus taxes à la firme Claude et François Phénix & Fils Inc. pour la location et l'installation de divers équipement au terrain de balle dans le cadre du Festival Country. Qu'une demande soit adressée à la firme Claude et François Phénix & Fils Inc. le prix pour une installation permanente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10982-09-17 – Autorisation signature – addenda no. 2 aréna de Bedford**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser le Maire et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer l'addenda No. 2 de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10983-09-17 – Octroi contrat pieux maisonnette patinoire**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Pieux Vistech Rive-Sud (2011) Inc. pour un montant de 4 854,24 taxes incluses tel que leur soumission du 17 juillet 2017 pour l'installation de pieux pour la maisonnette de la patinoire qui sera déplacée dans le Parc Robert Aumont tel que montré au plan d'aménagement. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10984-09-17 – Octroi contrat déplacement maisonnette patinoire**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Jacques Gagné Excavation pour le déplacement de la maisonnette de la patinoire pour un montant de 4 600\$ plus taxes tel que leur soumission du 24 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10985-09-17 – Octroi contrat branchement égout aqueduc maisonnette patinoire**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme J. Gagné Excavation pour le branchement égout aqueduc de la maisonnette de la patinoire pour un montant de 4 850\$ plus taxes tel que leur soumission du 24 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10986-09-17 – Octroi contrat élaboration devis fondations patinoire**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Tetrattech pour l'élaboration d'un devis pour la conception de la dalle de béton de la patinoire dans le Parc Robert Aumont tel que détaillé sur leur soumission du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour un montant de 5 800\$ plus taxes. .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10987-09-17 – Contrat aménagement stationnement 34<sup>e</sup> rue Ouest**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme J. Gagné Excavation pour l'aménagement du stationnement sur la 34<sup>e</sup> rue Ouest soit sur le lot 5 105 879.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10988-09-17 – Comptes du mois

Proposé par : M. Jacques Landry  
 Appuyé par : M. Michel Vanier  
 ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 340 402,99\$ le tout tel que ci-après listé.

CHÈQUES	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1700061	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	12 394,63 \$
L1700062	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	COMMUNICATION RADIO	129,99 \$
L1700063	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART	23 407,95 \$
L1700064	PITNET BOWES	TIMBREUSE	344,93 \$
L1700065	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	POSTE-CANADA/SI/CC	1 731,71 \$
L1700066	TÉLÉBEC LTÉE	KIOSQUE	127,82 \$
L1700067	TÉLUS	CELLULAIRES	164,67 \$
L1700068	TESSIER GUYLAINE	HONORAIRES	120,00 \$
L1700069	XITTEL INC.	INTERNET PARCS	264,22 \$
C1700418	9291-6444 QUÉBEC, INC.	MDJ	1 249,63 \$
C1700493	LA CAPITALE ASS. ET GESTION DU PATRIMOINE	COTISATIONS ASS-COLLECTIVE	1 750,04 \$
C1700494	TESSIER, GUYLAINE	HONORAIRES DE SERVICE	120,00 \$
C1700495	LA SECTION LOCAL D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	292,55 \$
C1700496	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ	CONGRÈS 2017	5 239,33 \$
C1700497	GÉLATO-SORBET-FRIANDISE EN VENISE	PROMO MARCHÉ PUBLIC	200,00 \$
C1700498	LA VINIERE BAR-TERRASSE	PROMO MARCHÉ PUBLIC	114,97 \$
C1700499	ARÉO-FEU LTÉE	AUTOPOMPE 2003	161 441,00 \$
C1700500	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	FOURNITURES	84,50 \$
C1700501	TOURNOI DE GOLF DU MAIRE	POUR M. DANIEL GAUDREAU	600,00 \$
C1700502	DÉBOURSÉ EN SEPTEMBRE		
C1700503	DÉBOURSÉ EN SEPTEMBRE		
C1700504	S.I.TE.	FETE DE LA RÉCOLTE	5 000,00 \$
C1700505	TOURNOI DE GOLF DU MAIRE	POUR GROUPE Yves Gagnon	600,00 \$
M1700506	S.A.A.Q.	IMMATRICULATION AUTOPOMPE 2003	453,94 \$
C1700507	ARÉO-FEU LTÉE	SERVICE INCENDIE	442,65 \$
C1700508	AUBRY, MICHELINE	CCU	45,00 \$
C1700509	ADT CANADA INC.	SYSTÈME D'ALARME	454,61 \$
C1700510	BORDO, LANA	ENTRETIEN BATIMENT	2 000,28 \$
C1700511	BOUCHARD CAROLINE	REMB ACTIVITÉ	200,00 \$
C1700512	BOUCHER GERMAIN	VOIRIE/ VTT	652,17 \$
C1700513	BOUTHOT GÉRARD	CCU	35,00 \$
C1700514	CARDIO CHOC	CENTRE-CULTUREL/PR	2 176,47 \$
C1700515	LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	VOIRIE	154,88 \$
C1700516	CANTINE MAMBO JUNIOR	CAMP DE JOUR	100,00 \$
C1700517	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	MARCHÉ PUBLIC	19 407,78 \$
C1700518	DBR INFORMATIQUE	IMPRIMANTE	160,94 \$
C1700519	EMRN	SERVICE PR	25,29 \$
C1700520	ENTREPRISE RENÉ CHARPENTIER INC.	GÉNÉRATRICE	881,86 \$
C1700521	FERME LA GUÉRINIÈRE	NIVELAGE MONTÉE ROY	344,93 \$
C1700522	FORGET STÉPHANIE	REMB CAMP DE JOUR	18,50 \$
C1700523	GARAGE LÉO LORD	VOIRIE	68,99 \$
C1700524	GARAGE YVES ST-LAURENT	VOIRIE	524,74 \$
C1700525	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE	296,00 \$
C1700526	GROUPE FLAG INC.	CAMP DE JOUR	1 133,66 \$
C1700527	HONEYWELL	CONTRAT DE SERVICE	300,00 \$
C1700528	HODEL DEBORA	CAMP DE JOUR	77,03 \$
C1700529	J. GAGNÉ EXCAVATION	INFRASTRUCTURE ET TERRAIN	3 253,80 \$
C1700530	JAVEL JACQUES CARTIER ENR	PRODUITS MÉNAGER	755,90 \$
C1700531	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	ENTRETIEN BATIMENT	180,00 \$
C1700532	JLD-LAGUÉ	VOIRIE	98,81 \$
C1700533	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE/H-V	1 054,65 \$
C1700534	LALONDE NICOLE	CCU	35,00 \$
C1700535	LAVOIE MARCEL	CCU	35,00 \$
C1700536	LES GOUÏTIÈRES DE L'ÎLE-AUX-NOIX INC.	BATIMENTS MUNICIPAUX	6 162,66 \$
C1700537	LE MARIER DESIGN	PROGRAMME TOURISTIQUE	86,23 \$
C1700538	L'HOMME PATRICIA	REMB CAMP DE JOUR	16,00 \$
C1700539	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE H-V/SI/CAMP	381,63 \$

C1700540	MARTECH INC.	SUGNALISATION	1 513,35 \$
C1700541	MARTYNE MÉTRAS	ENTRETIEN CC	157,50 \$
C1700542	MERCIER & MERCIER PEINTURE INC.	PRESBYTERE	237,54 \$
C1700543	MEUNERIE HÉBERT INC.	ENVIRONNEMENT	28,72 \$
C1700544	MULTILETTRAGES+	SERVICE INCENDIE	137,97 \$
C1700545	NETTOYEUR MARTIN	ENTRETIEN	35,87 \$
C1700546	POMPEX INC	PP5	1 046,68 \$
C1700547	POSTES CANADA CORPORATION	TIMBRES	282,73 \$
C1700548	PAINTFORGE DESIGN & PHOTOGRAPHIE	PROGRAMME TOURISTIQUE	551,88 \$
C1700549	PRODUITS SANY	MATÉRIEL CC	211,72 \$
C1700550	PAQUETTE RAYMOND	CCU	35,00 \$
C1700551	PAVAGE BARBEAU	PAVAGE	28 168,88 \$
C1700552	RACINE CHEVROLET BUICK GMC LTÉE	VOIRIE	647,48 \$
C1700553	RCCT INC.	HOTEL DE VILLE	825,52 \$
C1700554	ROBICHAUD DIANE	CCU	35,00 \$
C1700555	SAUVE-GARDE NATURE	ENVIRONNEMENT	80,00 \$
C1700556	SERRURIER LAMARRE INC.	MARCHÉ PUBLIC	109,23 \$
C1700557	SUPER SOIR	CARBURANT VOIRIE/SI/AUTOBUS	762,50 \$
C1700558	SIMPLE BOUTIQUE.CA	CENTRE CULTUREL	125,87 \$
C1700559	ST-GEORGES DIANE	CCU	35,00 \$
C1700560	SAMSON LUC	CAMP DE JOUR	2 995,10 \$
C1700561	SUPREMEX INC.	FOURNITURES DE BUREAU	765,85 \$
C1700562	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	SERVICE INCENDIE	133,95 \$
C1700563	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	TERRAINS MUNICIPAUX	528,88 \$
C1700564	TOUGAS KIM	REMB CAMP DE JOUR	34,00 \$
C1700565	VILLE DE BEDFORD	HONORAIRES DE SERVICE	428,79 \$
C1700566	VIGNEAULT JOSÉE	REMB ACTIVITÉ	100,00 \$
		Sous-total	297 407,35 \$
		SALAIRE EMPLOYÉS	38 612,55 \$
		SALAIRE CONSEIL	4 383,09 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>340 402,99 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10989-09-17 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 5 septembre 2017 soit levée à 20h50

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.